

Information destinée aux patients

Lisez attentivement la notice d'emballage avant d'utiliser le médicament. Ce médicament vous a été remis sur ordonnance médicale. Ne le remettez donc pas à d'autres personnes, même si elles semblent présenter les mêmes symptômes que vous. En effet, ce médicament pourrait nuire à leur santé. Conservez cette notice d'emballage pour pouvoir la relire plus tard si nécessaire.

Exmykehl® D5, solution injectable

Médicament homéopathique

Quand Exmykehl® D5, solution injectable est-il utilisé?

Selon la conception homéopathique, Exmykehl® D5, solution injectable peut être utilisé sur ordonnance médicale en cas de mycoses septiques de la peau et des muqueuses.

De quoi faut-il tenir compte en dehors du traitement?

Si votre médecin vous a prescrit d'autres médicaments, demandez à votre médecin ou à votre pharmacien si Exmykehl® D5, solution injectable peut être utilisé simultanément. Si les troubles persistent, il faut informer le médecin.

Quand Exmykehl® D5, solution injectable ne doit-il pas être utilisé ou seulement avec précaution?

Exmykehl® D5 solution injectable ne doit pas être utilisé en cas d'allergie contre la pénicilline et pour les enfants et les adolescences de moins de 18 ans. Veuillez informer votre médecin ou votre pharmacien, si

- vous souffrez d'une autre maladie,
- vous êtes allergique
- vous prenez déjà d'autres médicaments en usage interne ou externe (même en automédication).

Exmykehl® D5, solution injectable peut-il être utilisé pendant la grossesse ou l'allaitement?

Sur la base des expériences faites à ce jour, aucun risque pour l'enfant n'est connu si le médicament est utilisé conformément à l'usage auquel il est destiné. Toutefois, aucune étude scientifique systématique n'a été effectuée. Par mesure de précaution, vous devriez renoncer si possible à prendre des médicaments durant la grossesse et l'allaitement, ou demander l'avis du médecin ou du pharmacien.

Comment utiliser Exmykehl® D5, solution injectable?

Posologie/mode d'emploi chez des adultes:

Injecter 2 fois par semaine 1 ml par voie sous-cutanée.

Ne changez pas de votre propre chef le dosage prescrit. L'utilisation et la sécurité de Exmykehl® D5, solution injectable n'ont à ce jour pas été testées chez les enfants ni les adolescents de moins de 18 ans. Adressez-vous à votre médecin ou à votre pharmacien si vous estimez que l'efficacité du médicament est trop faible ou au contraire trop forte.

Quels effets secondaires Exmykehl® D5, solution injectable peut-il provoquer?



L'utilisation de Exmykehl® D5, solution injectable peut provoquer les effets secondaires suivants: Des réactions allergiques contre la pénicilline ou semblables. Si vous remarquez des effets secondaires qui ne sont pas mentionnés dans cette notice, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

L'utilisation de médicaments homéopathiques peut aggraver passagèrement les troubles (aggravation initiale). Si cette aggravation persiste, cessez le traitement avec Exmykehl® D5, solution injectable et informez-en votre médecin ou votre pharmacien.

A quoi faut-il encore faire attention?

Le médicament ne doit pas être utilisé au-delà de la date figurant après la mention «À utiliser jusqu'au» sur la récipient. Garder le médicament hors de portée des enfants. Conserver à température ambiante (15-25 °C). Pour de plus amples renseignements, consultez votre médecin ou votre pharmacien.

Que contient Exmykehl® D5, solution injectable?

1 ampoule de 1 ml contient:

Candida albicans D5 aquos. dilutio (HAB; 5b; 11), Candida parapsilosis D5 aquos. dilutio (HAB; 5b; 11), Penicillium roquefortii D5 aquos. dilutio (HAB; 5b; 11) ana partes, en outre chlorure de sodium comme excipient.

Numéro d'autorisation

54127 (Swissmedic)

Où obtenez-vous Exmykehl® D5, solution injectable? Quels sont les emballages à disposition sur le marché?

En pharmacie, sur ordonnance médicale.

Emballages de 1, 10 et de 50 ampoules.

Titulaire de l'autorisation

ebi-pharm ag, Lindachstr. 8c, 3038 Kirchlindach

Cette notice d'emballage a été vérifiée pour la dernière fois en mars 2004 par l'autorité de contrôle des médicaments (Swissmedic).

